

1506 (15 JANVIER).

M^{res} Charles le Coq et Guillaume le Sueur, généraux, ont de relevée esté en la cour de parlement où la cour a ordonné que quatre des généraux eussent à aller visiter les monn^{es} et faire les chevauchées requises, et les trois autres qui demeureront en la chambre eussent à pourveoir sur les doléances des aîneurs, geoliers, changeurs et autres.

(A. N. Reg. Z, 1^{er}, 7. — Sorb.,
H, 1, 13, n^o 173, fol. 97 v^o.)